



## DÉCISION DU MAIRE

Décision n°: 2024-001 du 11/10/2024

### Objet : Virement de crédits au chapitre 020

Madame le Maire, par autorisation de l'assemblée, « délibération n°2024-04-04/01 », a décidé de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2024 :

#### COMPTE A OUVRIR

Sens	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dépense	020	2031	Opni	Frais d'études	19 000,00
<b>TOTAL</b>					<b>19 000,00</b>

#### COMPTE A REDUIRE

Sens	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dépense	021	2152	Opni	Installations de voirie	19 000,00
<b>TOTAL</b>					<b>19 000,00</b>

Fait à Charmoy, le 11 octobre 2024

Pour extrait conforme,

La Maire, Mariane SUZANNE

P/L'Adjoint, JP. PREVOT



Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours  
Pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon  
Dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication  
Et de transmission en Préfecture